

Engagement individuel - Équipier n° 1 (capitaine)

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. :
Date de naissance :
Frais d'engagement : 9 € (joindre un certificat médical de moins de 3 mois).
Nom et adresse du Club représenté :

Important et obligatoire :

Je participe à la 2ème Endurance VTT du Moulin à Élise.
J'ai pris connaissance du présent règlement, je l'accepte sans restriction. Je déclare prendre sous ma responsabilité tout accident pouvant survenir dû au non respect du Règlement.

Lu et approuvé, le / /2010

Signature

Engagement individuel - Équipier n° 2

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. :
Date de naissance :
Frais d'engagement : 9 € (joindre un certificat médical de moins de 3 mois).
Nom et adresse du Club représenté :

Important et obligatoire :

Je participe à la 2ème Endurance VTT du Moulin à Élise.
J'ai pris connaissance du présent règlement, je l'accepte sans restriction. Je déclare prendre sous ma responsabilité tout accident pouvant survenir dû au non respect du Règlement.

Lu et approuvé, le / /2010

Signature



LE POIRE SUR VIE

- Parc du Moulin à Elise -

2ème ENDURANCE VTT

« 3 heures d'endurance »
par équipage de 2 Vététistes

***Enduro du
Moulin à Elise***



**Samedi 3 juillet 2010
de 18h à 21h**

Inscriptions à l'avance

Limité à 60 équipages

(ouvert aux adultes et aux mineurs à partir de 14 ans)

Restauration sur place

Organisation : Amicale Cycliste du Poiré Sur Vie

Renseignements : Nicolas Vitelli 06.07.91.26.92

Denis Blanchard 06.08.63.07.43

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Article 1 – Généralités

L'Association Amicale Cycliste du Poiré Sur Vie organise le 3 juillet 2010 la deuxième endurance VTT qui se déroulera dans le parc du Moulin à Élise.

Article 2 – Description

La deuxième endurance VTT consiste à parcourir la plus grande distance possible dans le temps imparti, en relais de 2 coureurs, sur une boucle d'environ 3,5 km. La fréquence des relais reste au choix des coureurs (à chaque tour ou moins souvent).

Article 3 – Épreuve

Limitée à 60 équipes.
VTT sur un circuit balisé.
Durée totale de la course : 3 heures.
Départ : samedi 3 juillet à 18 heures.
Arrivée : samedi 3 juillet à 21 heures.

Article 4 – Organisation

Organisateur de la course : Association Amicale Cycliste du Poiré Sur Vie.
L'organisation se donne le droit d'annuler l'épreuve en cas de mauvaises conditions météorologiques.
L'organisateur souscrit une assurance Responsabilité Civile Organisateur.

Article 5- Parcours

L'endurance VTT se déroule en milieu naturel.

Article 6 – Équipes et concurrents

Chaque équipe est composée de deux coureurs.
L'inscription se fait auprès de l'Association Amicale Cycliste du Poiré Sur Vie.
Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT datant de moins de 3 mois, ou une copie d'une licence sportive relative à ce sport, est obligatoire.
L'âge minimum pour participer est de 14 ans avec l'autorisation parentale remplie et signée.
L'organisation se réserve le droit, après consultation d'un médecin, d'interdire à un concurrent de prendre le départ ou de poursuivre la compétition.
Chaque équipe nomme un capitaine responsable.
L'abandon d'un coureur suite à un incident n'exclut pas l'équipe mais, pour toute irrégularité, l'équipe concernée sera pénalisée ou disqualifiée.

Article 7 – Matériel

Toutes les pièces VTT pourront être changées au parc vélo.
Liste du matériel à prévoir par équipe :
2 VTT
2 casques VTT homologués CE
Matériel fourni par l'organisation : plaques et dossards
Le parking VTT sera gardé.

Article 8 – Assurance

Les concurrents doivent être en possession d'une Responsabilité Civile et Individuelle d'Accident garantissant les risques inhérents à leur participation à l'endurance VTT.

Article 9- Ravitaillement et environnement

Un ravitaillement complet est prévu derrière les stands pendant toute la durée de l'épreuve. « Pour respecter l'environnement, je ne rejette rien dans la nature, j'utilise les poubelles et je trie les déchets ».

Article 10 – Principe du déroulement de l'épreuve

Le départ sera donné façon « 24 heures du Mans ». Les concurrents partiront au coup de sifflet.
L'équipe déclarée vainqueur sera celle qui aura parcouru le plus grand nombre de tours à la fin des 3 heures de course.
Le tour entamé à la fin des 3 heures devra être

obligatoirement terminé.
Le retrait des dossards et de la plaque se feront dans le parc du Moulin à Élise le samedi 3 juillet de 16h à 17h30 (chaque équipe tirera au sort son numéro sur la grille).
Il sera possible de reconnaître le circuit de 16h à 17h30.

Article 11 – Pénalités

Pénalités : dossard non porté
Mise hors course :
- non respect des consignes de course,
- absence de casque,
- non respect des règles de sécurité,
- abandon de détritrus sur le parcours,
- dégradation des biens publics ou privés,
- tout manquement aux règles de l'assistance à personne en danger.

Article 12 – Sécurité et secours

En cas d'accident d'un concurrent, le coureur suivant doit donner l'alerte au Commissaire le plus proche sous peine de pénalité.
Dans le cas d'un problème sérieux sur un point précis, l'organisation se réserve le droit de modifier partiellement le parcours.
La Direction de Course pourra interrompre l'épreuve en cas d'intervention des services de secours. Dans ce cas, les concurrents seraient arrêtés et, à la fin de l'intervention des services de secours, un nouveau départ serait donné pour finir l'épreuve.

Article 13 – Demande d'engagement

Les équipes qui désirent participer à l'endurance VTT doivent adresser à l'Association Amicale Cycliste du Poiré Sur Vie le bulletin d'inscription dûment rempli accompagné d'un certificat médical datant de moins de 3 mois (ou d'une photocopie de licence sportive) et d'un chèque couvrant les frais d'inscription avant le 20 juin 2010.

Les frais d'inscription sont de 18 € par équipe (soit 9 € par coureur). Ils donnent droit :
- au ravitaillement complet durant toute l'épreuve,
- à une douche à la salle de la Montpardière,

La course est limitée à 60 équipes.

Par le fait d'apposer leur signature sur le bulletin d'inscription, les concurrents se soumettent aux dispositions du présent règlement.

Article 14 – Contacts

Nicolas VITELLI : 06.07.91.26.92
Denis BLANCHARD : 06.08.63.07.43

Site Internet : www.amicale-cycliste-poiresurvie.fr

A retourner avant le 20 juin 2010 à

l'adresse suivante :

**Nicolas VITELLI - 2 rue des Frères
- 85170 Le Poiré sur Vie**

**Règlement par chèque à l'ordre de l'ACPV
accompagné du Certificat Médical ou de la
photocopie de la licence**

**N° d'équipage par tirage au
sort le 03/07/2010 pour
position sur la grille de
départ (type 24h du Mans)**

Autorisation Parentale équipier n°1 :

Je soussigné Mr et Mme :

Autorise mon enfant,

Nom :

Prénom :

Age :

A participé à la 2^{ème} Enduro du Moulin à Elise et
Autorise les organisateurs aux urgences nécessaires

Fait le/...../..... à

Signature :

Autorisation Parentale équipier n°2 :

Je soussigné Mr et Mme :

Autorise mon enfant,

Nom :

Prénom :

Age :

A participé à la 2^{ème} Enduro du Moulin à Elise et
Autorise les organisateurs aux urgences nécessaires

Fait le/...../..... à

Signature :